

primes 2009 Vendredi 2 octobre 2009

La colère des jeunes

Par Sylvie Arsever

Les plus jeunes seront les plus touchés. Par la hausse de 13,7% en moyenne des primes réservées aux 18-25 ans. Et par la réduction des rabais consentis aux détenteurs de franchises élevées, qu'ils sont nombreux à choisir

Ce père de famille domicilié dans le canton de Berne a fait ses calculs: pour lui, sa femme et ses deux enfants, la hausse sera de 1550 francs pour l'année 2010, soit un tiers de plus que l'an passé. Comme de nombreux assurés, il paie notamment la volonté politique de limiter les avantages liés aux franchises élevées (70% de rabais maximal au lieu de 80%).

«Nous vivons avec un seul salaire et nous touchons des subsides de 45 francs mensuels pour chacun de nos enfants. Nous avons opté pour des franchises de 2500 francs pour ma femme et moi, 1500 pour nos enfants. C'est le seul moyen que nous ayons de garder, sur notre budget, une petite marge de manœuvre en cas d'imprévu: un carambolage, un appareil ménager qu'il faut réparer – ou une maladie. Pour le moment nous allons continuer, mais si les avantages liés aux hautes franchises sont encore rognés, nous devons revoir nos calculs. Et je ne sais pas comment nous nous en sortirons.»

Les franchises élevées ne sont pas seulement un outil de riches, qui peuvent le cas échéant sortir jusqu'à 3200 francs (2500 francs de franchise, 700 francs de quote-part) sur une année. De nombreux jeunes les utilisent pour limiter la charge très lourde d'une assurance à laquelle, ils sont nombreux à le dire, ils ont le sentiment de payer beaucoup sans jamais rien coûter.

Les 18-25 ans pénalisés

Ce n'est pas entièrement vrai. Les jeunes assurés coûtent en compensation des risques. Les caisses où ils sont surreprésentés doivent verser des montants qui peuvent être importants à celles dont la clientèle présente un profil plus âgé. Mauvais calcul de départ, ou dumping délibéré envers des assurés jugés particulièrement désirables, plusieurs assureurs ont perdu de l'argent sur les 18-25 ans. Autorisés à offrir des rabais à cette catégorie particulière, ils ont fixé des prix qui se sont avérés inférieurs aux coûts. Aujourd'hui, on corrige et ça fait mal.

Ces calculs compliqués, combinés à un système de franchises échelonnées de 300 à 2500 francs, définissent la solidarité à la suisse: fragmentée, hésitant perpétuellement entre marché et social. Et en obscurcissent considérablement le sens, si l'on en croit les réactions des concernés: «Solidarité? Demande cette jeune célibataire ayant opté pour une franchise à 2500 francs. Je ne vois pas en quoi diminuer mon rabais augmente la solidarité. Ce qui serait solidaire, c'est que je paie en fonction de mon revenu. Mais dans ce système, on a voulu donner une prime à la responsabilité. Je prends mes responsabilités, j'y pense à deux fois avant d'aller chez le médecin. Je trouve normal de payer moins.»

C'est une idée répandue. Les franchises basses, combinées à des primes salées, poussent à la consommation. Les jeunes détenteurs de franchises élevées se vantent donc de leur retenue. Même lorsque, comme Mélanie, mariée, un enfant, franchise à 2500 francs, ils disent en avoir «assez de ce climat où tout le monde est toujours soupçonné d'abuser».

La responsabilité d'éventuels coûts de santé imprévus, d'ailleurs, est prise de façon très différente. Si Mehdi, 26 ans, explique avoir fait ses calculs de près, pris une franchise à 1500 francs et constitué une provision correspondante, il semble assez seul dans son cas. Nos autres interlocuteurs disent avoir

«tout juste» de quoi faire face le cas échéant ou «faire confiance à leur corps», comme le dit l'une d'elles. Ou à leurs parents. Au bout du compte, si tout devait vraiment très mal se passer, «ils ne nous laisseraient pas tomber», estiment la plupart. Ce qui inspire à l'une d'elles cette réflexion: «Encore une fois, la solidarité sociale se décharge sur la solidarité familiale.»

Encore les classes moyennes!

Tous ces jeunes qui dépensent le moins possible pour leur santé, quitte parfois à repousser des examens nécessaires, ou à hésiter trop longtemps à aller «chez un spécialiste qui me fera des examens inutiles pour rentabiliser son équipement», voient dans le resserrement en cours des conditions d'octroi des franchises une mesure de plus qui, comme le dit Mélanie, «pénalise les classes moyennes qui déjà portent la grande partie du poids de la solidarité». Et renvoie en filigrane à ceux qui ont utilisé toutes les possibilités du système le soupçon d'en avoir abusé pour minimiser leurs frais et leurs risques.

Quelle solidarité?

Le pire, pour eux, est à venir: une obligation faite aux détenteurs de franchises élevées d'opter pour des contrats de deux ou de trois ans, comme le projet en est actuellement discuté devant les Chambres, les obligerait à revoir tous leurs calculs. Parce que le risque impliqué serait alors excessif pour leur budget. Et parce qu'ils n'aiment pas «l'idée d'être attachés à une assurance».

Seraient-ils pour autant favorables à des primes fixées en fonction de classes d'âge plus différenciées? Pas si sûr: même s'ils comptent sur leurs parents en cas de coup dur, ils pensent que les aînés ont besoin de leur solidarité. Et c'est plutôt le visage un peu hermétique que présente cette dernière qui les gêne. Comme le dit notre père de famille du début: «Je serais d'accord de payer pour un système transparent. Mais là, je ne peux qu'être méfiant: je reçois des prospectus sur papier glacé, j'apprends que les prestations vont baisser et je vois mes primes augmenter malgré une pression constante sur les conditions de travail des soignants. Je sais de quoi je parle, je suis infirmier.»